



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A M. GUILLAUME DU SOUICH – CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU MOUVEMENT ASSOCIATIF, A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE, CULTURE DE PAIX, DEVOIR DE MÉMOIRE ET JEUNESSE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-18, et L. 2122-20 qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions et sa signature à ses Adjoints et aux Conseillers municipaux ;

VU le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints ;

VU la délibération n° DL_007_2020 portant sur le renouvellement intégral du Conseil municipal du 4 juillet 2020-Election du Maire ;

CONSIDERANT que pour assurer la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des conseillers délégués,

CONSIDERANT que pour rendre opérantes les délégations de fonctions, il est nécessaire de les accompagner des délégations de signatures afférentes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Abroge et remplace par la présente l'arrêté n°AR_274_2022 en date du 7 juillet 2022 de Monsieur Guillaume DU SOUICH, conseiller municipal délégué

ARTICLE 2 : Attribue à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Guillaume DU SOUICH, conseiller municipal délégué, la délégation suivante : MOUVEMENT ASSOCIATIF, SOLIDARITE INTERNATIONALE, CULTURE DE PAIX, DEVOIR DE MÉMOIRE et JEUNESSE.

ARTICLE 3 : Délégue, sous ma surveillance et ma responsabilité, à la même date, à Monsieur. Guillaume DU SOUICH dans les domaines visés à l'article 2 :

- La représentation de la Commune auprès des partenaires institutionnels,
- La participation au nom de la Commune aux réunions publiques
- L'entretien avec les habitants et toutes réunions en lien avec la délégation

- L'étude et la préparation de dossiers liés à la délégation, en lien avec les services administratifs le cas échéant

ARTICLE 4 : Délègue, sous ma surveillance et ma responsabilité, à la même date, à M. Guillaume DU SOUICH, conseiller municipal délégué, la signature pour les actes suivants :

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires ;
- Les demandes de devis et bons de commande jusqu'à 5000€ ;
- Les conventions convenues avec les associations dans le cadre du partenariat ;
- Les mise à disposition de locaux communaux gérés par la direction de la citoyenneté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 6 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Et à l'intéressé

Fait à Villejuif, le **20 OCT. 2025**

Pierre GARZON
Maire

Conseiller départemental
du Val-de-Marne

